



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS (Inscription obligatoire)

LE PROCHAIN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS
AURA LIEU

Les 23 et 24 avril 2024

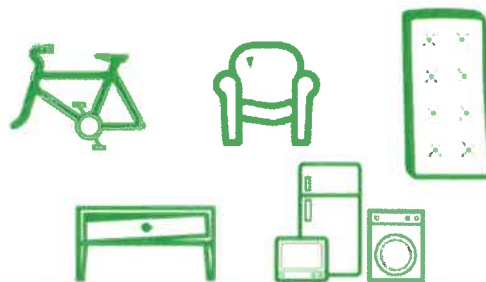
Coupons disponibles

A l'Agence Postale et à la Mairie

Téléchargeables sur le site internet

Les déchets autorisés :

- Déchets de cave et grenier
- Vieux mobilier
- Matelas
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Epaves de vélo



Les déchets interdits :

- Déchets d'espaces verts
- Déchets toxiques (produits chimiques, peintures, huiles de vidanges, pneus)
- Verre, vitre et miroir
- Carrelage, gravats, plaques de plâtre, laine de verre ...



Les bons réflexes :

- Sortir vos objets la veille du rendez-vous, à partir de 19H
- Les objets doivent être déposés sur le trottoir, au bord de la route, de manière à ne pas gêner la circulation des piétons
- Le volume des objets entreposés ne doit pas dépasser 3m³
- Veillez à ne pas déposer d'objet trop imposant. La taille maximale est de 1,70m de haut et 2,50m de long